

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR
D'ARENE

L'an deux mil vingt trois et le 6 septembre à 18 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 août 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Gilles JUGE, David AMIEUX, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Valérie LANDRY BUCH

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents :

Votants :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à une régularisation foncière concernant le chemin du Pleynet à Arsine.

Effectivement le terrain de Mr ROUARD Alain et Mme ROUARD épouse FONTANT Marie Noëlle cadastré E1600 d'une contenance de 159m2 sert de chemin d'accès aux constructions le bordant.

Ce chemin issu d'une division parcellaire en 2004 devait revenir à la commune mais n'avait pas fait l'objet d'un acte notarial à l'époque.

Aujourd'hui, pour régulariser ce fait, il convient d'acquérir ce terrain pour 1€ symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité :

OBJET

**ACHAT PARCELLE
E1600 à ROUARD
Alain**

45/2023

- Donne son accord pour l'acquisition de ladite parcelle cadastrée E1600 d'une contenance de 159m2 au prix de 1€ symbolique,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdit.

Le Maire,
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230906-452023-DE